

EMPLOI - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Statut d'engagement :	G1 : Régulier temps plein G2 : Régulier temps partiel G4 : Remplacement temporaire 2 mois et plus <i>Pour les emplois temporaires, certaines conditions de travail s'appliquent selon la durée de l'emploi. Veuillez vous référer au Service des ressources humaines pour connaître les détails.</i>
------------------------------	--

RÉMUNÉRATION

Échelle salariale :	Selon la classe d'emploi Consulter le <i>Règlement concernant certaines conditions de travail des cadres des centres de services scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal</i> <i>L'augmentation salariale de l'échelle de traitement se fait au 1^{er} avril de chaque année.</i>
----------------------------	---

ASSURANCES COLLECTIVES

Principales couvertures	Assurance de base maladie obligatoire Assurance vie obligatoire Assurance salaire de longue durée obligatoire payé par l'employeur
--------------------------------	--

Pour plus de détails, demander à consulter la documentation pertinente.

CONGÉS ANNUELS

Vacances : Au prorata de 2,5 jours/mois travaillé et s'octroie au 1^{er} juillet suivant pour un maximum de 30 jours
3 semaines consécutives doivent être obligatoirement prises durant l'été selon un calendrier fixe

Maladies : Les absence de 5 jours et moins sont autorisées avec traitement

Affaire personnelle : maximum de 2 jours alloué avec traitement

Obligations familiales : 10 jours autorisés, avec un maximum de 6 jours avec traitement

Responsabilités parentales : maximum de 6 jours avec traitement

Congés fériés : 15 par année : 10 jours aux Fêtes, Vendredi Saint, Lundi de Pâques, Fête Nationale, Fête du travail, 1 congé mobile

Possibilité d'un horaire d'été pour une période prédéfini et selon certaines conditions.

RÉGIME DE RETRAITE

Régime de retraite à prestations déterminées [RRPE](#).

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

Non-syndiqué / Possibilité avec cotisation de faire partie d'une association

Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement ([FQDE](#))
Association québécoise des cadres scolaires ([AQCS](#))

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

Le PAE est un service confidentiel d'aide et de consultation professionnelle offert aux employés qui éprouvent des difficultés ou qui ont besoin de soutien.

Il vous est offert 4 heures de services gratuits d'un professionnel par année scolaire.